

PROCES-VERBAL du conseil communautaire Séance du 6 avril 2011

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Lugaïgnac

Date de convocation : 28/03/2011

Nombre de membres: 24

Nombre de membres présents : 20

Présents : M. COULEAU (représentant M. MORIN), M. STABLO, Mme FAURE (représentant M. CRAYSSAC), M. BLANC, Mme BATAILLE (représentant M. PEIFFER), M. GROUBACH, Mme MAZIERE, M. BIDEAU, M. FROMENTIER, M. MECHINEAU, M. FALGUEYRET, M. LASNIER, M. DELFAUT, M. CHADOURNE (représentant M. HILARION), Mme ROLLAND, M. CLABE, M. RAYNAUD, Mme NEBOUT, M. DELBURG, M. FAURE

Absents non représentés : M. BARREAU, Mme KUHN, Mme JOUBERT, M. BAZAS

Secrétaire de Séance : Monsieur DELBURG Alain

Monsieur FALGUEYRET remercie tous les élus présents ce soir pour leur implication et leur motivation à construire le projet communautaire et souhaite la bienvenue à Monsieur RAYNAUD qui remplace Monsieur Mazères, démissionnaire. Enfin, il remercie la municipalité de Lugaïgnac d'accueillir ce jour une nouvelle réunion du conseil communautaire.

Dans un contexte de mise en place de la réforme territoriale, de rationalisation des intercommunalités, Monsieur le Président souligne que des bouleversements profonds vont intervenir d'ici à 2013.

Il conviendra donc rapidement de s'interroger sur ces changements, sans pour autant perdre de vue la nécessité absolue de poursuivre nos actions, de lancer de nouveaux projets, en bref de continuer sur notre lancée.

Depuis 5 ans, la CDC du Brannais assume pleinement ses compétences.

Le « développement économique » et « l'aménagement du territoire » tout d'abord. La CC réalise actuellement la ZAC du Parc d'activité du Lyssandre afin de proposer plus de 8 hectares de surfaces commerciales et artisanales. Avec l'OCMAC nous soutenons le développement des activités économiques. Par ailleurs, nous avons ré-ouvert le syndicat d'initiative et engagé une démarche forte de mise en place d'équipements touristiques : aires de camping cars, ponton pour bateaux à passagers et activités nautiques, halte nautique. Pour ce qui est du transport, la CDC a créé le bus du marché qui fonctionne tous les jeudis.

Ensuite, la démarche « protection de l'environnement » de la CDC se concrétise par le tri sélectif effectif depuis 2010 sur chacune de nos communes. Notre politique du logement et de l'habitat est entrain de se lancer à partir d'un état des lieux et de perspectives d'intervention en cours de réalisation.

Dans le cadre de sa compétence « équipements culturels et sportifs » la CDC a lancé un projet ambitieux de lecture publique prévoyant la création d'une médiathèque à Branne et d'une bibliothèque à Naujan et Postiac.

Les « services à la population » mis en place sont quant à eux particulièrement nombreux : centres de loisirs, Relais Assistantes maternelles, conseil des jeunes, portage de repas à domicile ou encore bus du marché. Nous organisons également le forum des associations ou encore les scènes d'Eté.

Par le biais du Syndicat Gironde Numérique, nous nous sommes engagés à offrir à nos habitants et à nos entreprises le haut débit internet : aujourd'hui il ne reste plus qu'une seule ligne en zone blanche.

Enfin dans le cadre de notre toute nouvelle compétence « construction et gestion d'une gendarmerie », nous avons acheté le foncier et allons - avec l'accord du conseil- décider aujourd'hui de la création d'un budget dédié à cette action.

Monsieur le Président rappelle que cette dynamique volontariste lancée en 2006 doit être poursuivie et amplifiée.

1. Le compte rendu du conseil communautaire du 21/12/2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents

2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Délibération n°2011040601 –BUDGET PRINCIPAL : Compte administratif 2010

1/ Le conseil donne acte de la présentation faite par le Doyen de l'assemblée, Monsieur Maurice BIDEAU, du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultats du Vote

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1
M. Falguyret ne participe pas au vote

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	164 405,09	-	576 914,80	-	741 319,89
Opérations de l'exercice	321 597,47	109 925,86	1 062 146,07	1 266 771,79	1 383 743,54	1 376 697,65
TOTAUX	321 597,47	274 330,95	1 062 146,07	1 843 686,59	1 383 743,54	2 118 017,54
Résultats de clôture	- 47266,52	-	-	781 540,52	-	734 274,00
Restes à réaliser	97 665,55	71 502,00	-	-	97 665,55	71 502,00
TOTAUX CUMULES	419 263,02	345 832,95	1 062 146,07	1 843 686,59	1 481 409,09	2 189 519,54
RESULTATS DEFINITIFS	- 73 430,07			781 540,52		708 110,45

2/ Le conseil constate pour la comptabilité les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n°2011040602 -RÉGIE TRANSPORT : compte administratif 2010

1/ Le conseil donne acte de la présentation faite par le Doyen de l'assemblée, Monsieur Maurice BIDEAU, du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultats du Vote

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1
M. Falguyret ne participe pas au vote

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	-	-	246,16	-	246,16
Opérations de l'exercice	-	-	6 030,00	6 030,00	6 030,00	6 030,00
TOTAUX	-	-	6 030,00	6 276,16	6 030,00	6 276,16
Résultats de clôture	-	-	-	246,16	-	246,16
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	-	6 030,00	6 276,16	6 030,00	6 276,16
RESULTATS DEFINITIFS	-			246,16		246,16

2/ Le conseil constate pour la comptabilité les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur DELFAUT souligne que ce service du « bus du marché » est à la baisse : il y a un problème de renouvellement auquel s'ajoute le fait que certaines aides ménagères amènent elles - mêmes les personnes âgées faire leurs courses. Il faudra peut être diminuer le nombre de circuits ou modifier leurs parcours. La question est posée de l'adaptation de ce service pour des personnes qui ne sont pas en mesure de faire ensuite leurs courses seules.

**Délibération n° 2011040603- BUDGET ZAC :
compte administratif 2010**

Résultats du Vote
Pour : 18
Contre : 0
Abstention: 1
M. Falguyret ne participe pas au vote

1/ Le conseil donne acte de la présentation faite par le doyen de l'assemblée,
Monsieur Maurice BIDEAU, du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	44 190,40	-	-		44 190,40	-
Opérations de l'exercice	174 564,06	44 190,40	191 364,06	191 364,06	365 928,12	235 554,46
TOTAUX	218 754,46	44 190,40	191 364,06	191 364,06	410 118,52	235 554,46
Résultats de clôture	-		-	-	- 174 564,06	
Restes à réaliser	-		-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	218 754,46	44 190,40	191 364,06	191 364,06	410 118,52	235 554,46
RESULTATS DEFINITIFS	174 564,06			-	- 174 564,06	

2/ Le conseil constate pour la comptabilité les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

3. LES COMPTES DE GESTION 2010

**Délibération n°2011040604 BUDGET PRINCIPAL
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010**

Le Conseil communautaire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultats du Vote
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 1

**Délibération n°2011040605 RÉGIE DE TRANSPORT
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010**

Le Conseil communautaire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des

Résultats du Vote
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 1

créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2011040606 BUDGET ZAC APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil communautaire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Résultats du Vote
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 1

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

4. LES AFFECTATIONS DE RESULTATS

Délibération n°2011040607- BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, le conseil décide :

Résultats du Vote
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé	
576 914.80	204 625.72	781 540.52	<i>Compte 002 BP N+1</i>

2- Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé	
164 405.09	- 211 671.61	- 47 266.52	<i>Compte 001R BP n+1</i>

Restes à réaliser dépenses	97 665.55 €
Restes à réaliser recettes	71 502.00 €
Besoin réel	- 73 430.07 €

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	0.00		
Virement à l'investissement	- 73 430.07 €	<i>Compte 1068</i>	<i>BP N+1</i>
Affectation complémentaire, en réserves		<i>compte 1068</i>	<i>BP N+1</i>
Report à nouveau créditeur	708 110.45 €	<i>Compte 002</i>	<i>BP N+1</i>

Déficit à reporter **0.00** *Compte 002* *BP N+1*

Délibération n°2011040608 - RÉGIE DE TRANSPORT

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, le conseil décide :

Résultats du Vote
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courant	résultat cumulé	
246.16	0.00	246.16	<i>Compte 002 Budget N+1</i>

2- Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé	
0.00	0.00	0.00	<i>Compte 001R budget n+1</i>

Restes à réaliser dépenses	0.00	
Restes à réaliser recettes		0.00
Besoin réel	0.00	

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	0.00	
Virement à l'investissement	0.00	<i>Compte 1068 budget n+1</i>
Affectation complémentaire, en réserves		<i>compte 1068 budget n+1</i>
Report à nouveau créditeur	246.16€	<i>Compte 002 budget n+1</i>
Déficit à reporter	0.00	<i>Compte 002 budget n+1</i>

Délibération n°2011040609 - BUDGET ZAC

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, le conseil décide :

Résultats du Vote
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
0.00 €	0.00€	0.00€

2- Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé	
-44 190.40 €	-130 373.66	-174 564.06€	<i>Compte 001 budget N+1</i>

Restes à réaliser dépenses	0.00 €	
Restes à réaliser recettes		0.00 €
Besoin réel	- 174 564.06 €	

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	0,00	
Virement à l'investissement	0.00	<i>Compte 1068 BP N+1</i>
Affectation complémentaire, en réserves	0.00	<i>compte 1068 BP N+1</i>
Report à nouveau créditeur	0.00	<i>Compte 002 BP N+1</i>
Déficit à reporter	0,00	<i>Compte 002 BP N+1</i>

a) La signalétique

Monsieur CLABE rappelle que l'étude sur la signalétique a été lancée l'été dernier et conduite - sous sa direction - par une stagiaire. Le projet concerne les lieux-dits, les services et les entreprises. Par délibération, le conseil communautaire a décidé que la CCB porterait financièrement la totalité de l'opération, avec une participation forfaitaire de 84.00 € HT par entreprise.

Si un travail important a été réalisé, il doit être finalisé tout particulièrement pour les entreprises. Il reste donc à faire un travail lourd, long et impliquant une connaissance précise de la réglementation. Si certaines entreprises de signalétique proposent de faire cette étude dans le cadre de leur marché de fourniture, le prix des panneaux est alors bien plus élevé. Forts de ces éléments Messieurs CLABE et FALGUEYRET proposent au Conseil de faire faire cette étude par un cabinet spécialisé. Au regard de la consultation réalisée, le Cabinet Escande (géomètre) est le moins disant avec une prestation s'élevant à 12 500 € TTC.

Délibération n°2011040612 - SIGNALETIQUE : DESIGNATION D'UN BUREAU D'ETUDE

Vus les statuts de la CCB dans leur version consolidée et notamment la compétence en matière d'aménagement du territoire, de tourisme et de développement économique

Vue la délibération n°20100706 sur la mise en place d'une signalétique

Le Président propose au Conseil :

- de faire réaliser une étude pour la mise en place de la signalétique « entreprise, lieux dits et sites touristiques ». Après consultation, le moins disant est le Cabinet de géomètre ESCANDE. Celui-ci propose de réaliser la totalité de l'étude pour la somme de 12 500 € HT.
- De donner tous pouvoirs au président pour signer les marchés en ce sens
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget

Après délibération, le conseil adopte la proposition

Résultats du Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0
--

Monsieur FALGUEYRET précise qu'il faudra également budgéter pour 2011 - en plus de cette étude, 65 000 € TTC pour l'achat et la pose de ces panneaux, ce que le conseil accepte.

b) Lecture publique

Le Président informe le Conseil que le cabinet d'architecte choisit – ARTOTEC – a réalisé l'esquisse de la médiathèque. Il convient d'avancer rapidement dans ce dossier : le planning prévoyant un dépôt de permis de construire en juin 2011, afin de pouvoir déposer nos demandes de subvention. A ce titre, ce projet est éligible à la DETR 2011. Pour constituer notre dossier de demande, il convient d'approuver en conseil communautaire le budget d'investissement de la totalité du plan intercommunal de lecture publique.

Monsieur FALGUEYRET s'engage auprès du Conseil à revenir devant lui afin de faire approuver ou non le lancement effectif du projet et ce au regard des subventions obtenues.

Délibération n° 2011040610 PLAN INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE : PLAN DE FINANCEMENT

Vu le plan de financement proposé et annexé,
Considérant le plan intercommunal de lecture publique de la CCB prévoyant la construction d'une médiathèque à Branne et la réhabilitation d'un bâtiment afin d'y implanter une bibliothèque sur la commune de Naujan et Postiac,

Le président propose

- d'approuver le plan de financement ci-annexé,
- de demander les subventions aux collectivités partenaires sur ce projet
- de prévoir au budget les crédits nécessaires à ce projet

Après délibération, le conseil se prononce en faveur des points énumérés ci-dessus.

En annexe, le plan de financement

Résultats du Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0
--

c) Aménagement des abords de la halte nautique

Le Président informe le conseil qu'il est nécessaire de réaliser des aménagements autour de la halte nautique afin de garantir son accessibilité et de sécuriser le site. Des devis ont été faits et le coût de ces travaux s'élève à 8 031.14 € TTC. La Commune de Branne prend à sa charge la fourniture de plots et/ou de barrières le long du trottoir. Le Conseil Communautaire accepte que ce montant de travaux soit inscrit au BP 2011, de même que les frais de raccordement au réseau de France Telecom.

d) Gironde Numérique

Monsieur FALGUEYRET indique au Conseil que Monsieur MAZERES – démissionnaire - doit être remplacé en tant que délégué de la CCB auprès de Gironde Numérique. Monsieur MECHINEAU - en sa qualité de suppléant - l'a jusque là remplacé. Au regard de son implication, Monsieur FALGUEYRET propose au conseil de nommer M. MECHINEAU délégué titulaire, et de nommer Monsieur RAYNAUD suppléant.

Délibération n° 2011040613

DELEGUES DE LA CCB AU SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE

Suite à la démission de Monsieur Mazères - délégué titulaire auprès de Gironde Numérique-, Monsieur le président expose au conseil la nécessité de désigner un nouveau titulaire et un nouveau suppléant, pour représenter la CCB au sein de ce syndicat.

Après appel à candidature, il propose les candidats suivants,

Titulaire : M. François MECHINEAU

Suppléant : M. François REYNAUD

Après délibération, le conseil communautaire se prononce favorablement sur la désignation des délégués titulaire et suppléant sus-mentionnés pour représenter la CCB au syndicat Gironde Numérique.

Résultats du Vote
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Monsieur FALGUEYRET rappelle que dans le cadre de la convention signée par la CCB, nous devons budgéter 15000€ au profit de ce Syndicat pour les investissements numériques réalisés sur notre territoire.

Il informe le Conseil que Mme KAISER - Présidente de ce syndicat - et Monsieur BRETON - directeur - sont venus faire un bilan des travaux réalisés et de leurs impacts.

Monsieur MECHINEAU explique au conseil que les objectifs sont très largement remplis : il ne reste qu'une ligne en zone blanche sur notre territoire. Toutefois, les attentes des usagers ont fortement évolué notamment grâce à l'arrivée et au développement de la télévision par internet qui implique des débits importants. Il convient donc maintenant de s'intéresser aux « zones grises » relativement nombreuses. Pour ces dernières, plusieurs solutions sont possibles, notamment via le satellite qui fait appel à des technologies de plus en plus efficaces.

e) Acquisition foncière

Monsieur le Président rappelle que la CCB n'est toujours pas propriétaire de la parcelle A18 sur la commune de Lugaïnac, Celle-ci est située en continuité du terrain acquis pour la réalisation d'un pôle enfance. Ce retard est lié à des problèmes de désaccords entre les héritiers.

f) ZAC du parc d'activité du Lyssandre

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que 2 opérateurs-aménageurs ont répondu à l'appel à candidature. Il va maintenant falloir travailler avec eux pour faire avancer et voir aboutir cette ZAC.

Parallèlement, le dossier de DUP est en cours de finalisation. Une fois transmis au Préfet, une procédure de 6 mois débute jusqu'à la déclaration d'utilité publique et les arrêtés de cessibilité pour chaque immeuble inclus dans le périmètre. Toutefois, il semblerait - selon les services de la Sous préfecture et la DDTM - que le dépôt de ce dossier soit conditionné à minima par la délibération de la commune de Grézillac arrêtant son PLU. Cette situation pourrait retarder l'approbation par la CCB de son dossier DUP.

Mme MAZIERE en réponse à M. STABLO informe le Conseil que le PLU de Grézillac avance, fort des remarques émises par les services de l'Etat sur les PLU des autres communes.

g) Gendarmerie

Monsieur FALGUEYRET informe le Conseil que ce dossier est reconnu comme prioritaire. Dès 2011, il conviendra de sélectionner un architecte et de lancer les études nécessaires. Afin d'individualiser cette opération, il propose de créer un

budget annexe pour la gendarmerie et de budgéter 25 000^e pour les frais évoqués plus haut.

Délibération n° 2011040611 - CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « GENDARMERIE »

Vu le projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie pour le groupement de Branne /Rauzan

Vue l'instruction budgétaire et comptable M 14

Considérant la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe

Mr le président propose au conseil :

-la création d'un budget annexe, pour le suivi des opérations comptables et budgétaires relatives à la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie sur la commune de Grézillac

-l'option d'assujettissement à la TVA pour ce budget annexe

Après délibération, le conseil communautaire se prononce à l'unanimité pour la création de ce budget annexe et son assujettissement à la TVA.

Résultats du Vote
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

6. INAUGURATION DU PONTON ET DE LA HALTE NAUTIQUE

Monsieur FALGUEYRET rappelle au conseil que l'inauguration du ponton et de la halte nautique est prévue pour le samedi 7 mai 2011 en présence notamment de Monsieur le Sous Préfet de Libourne.

Au programme à partir de 17h00 : inauguration officielle, marché gourmand avec animation musicale et feux d'artifice. Toute la journée, des ballades gratuites seront organisées sur la Dordogne. Les chantiers de Tramasset viendront avec la Gabarre du CG33 et 2 petits bateaux traditionnels. Ils organiseront également des ateliers sur les quais. Cette inauguration est financée conjointement par la CC de la Juridiction de St Emilion et par la CC du Brannais.

Dans le cadre du BP 2011, 6000 euros seront affectés à l'organisation de cet évènement, l'objectif étant de donner un coup de projecteur sur le tourisme fluvial.

7. SCENES D'ETE EN BRANNAIS

Monsieur FALGUEYRET informe le conseil que - suite au succès rencontré en 2010 - la CCB va poursuivre l'opération Scènes d'Été en Gironde. Trois communes se sont portées volontaires pour 2011, ce qui nous permet d'avoir une programmation culturelle tout au long de l'été :

- Le 2/07/2011 « Tiou », dans l'Eglise de Cabara
- Le 23/07/2011 « Accousteel Gang » devant la salle polyvalente de jugazan
- Le 02/09/2011 « Opus Lacombe » dans l'Eglise de Grézillac

Le coût de ces 3 spectacles est de 3162.50 € hors frais de SACEM.

D'ores et déjà, Guillac, Lugaigac et Branne se sont portées volontaires pour 2012

8. DEMANDES DE SUBVENTION

Le Président fait part au conseil des demandes de subvention dont il a été saisi par plusieurs associations. Le conseil communautaire décide d'inscrire au BP 2011 les subventions suivantes : AMG et AMF (258.84€), ASPAT (1 000 €), ADELFA (900€), AHB (1000 €)

9. ETUDE SUR L'ETAT DES LIEUX DE L'HABITAT SUR NOTRE TERRITOIRE

Monsieur FALFUEYRET présente Mlle VENDRAME aux membres du conseil. Cette dernière effectue un stage de 3 mois au sein de la CCB sur le thème de l'habitat.

Mlle VENDRAME explique que son étude a pour objectif de présenter aux élus un diagnostic, un état des lieux de l'habitat sur notre territoire. Au terme de ce dernier, elle établira des propositions d'intervention qui permettront à la CCB d'exercer pleinement sa compétence « habitat, logement et cadre de vie ».

La séance est levée à 20h50